

Les décisions

- ▶ **Approbation des comptes rendus des conseils des 9 et 23 octobre 2008**
- ▶ **Examen du budget 2009**
- ▶ **Campagne FSDIE**
- ▶ **Subventions aux associations**
- ▶ **Admissions en non valeur**
- ▶ **Tarif caution badge pour les salles informatiques de l'ISTV**
- ▶ **Calendrier de fermeture et calendrier pédagogique**
- ▶ **Convention pour le remboursement des loyers d'avances par l'UVHC pour les jeunes chercheurs étrangers n'ayant pas de garant**
- ▶ **Convention de sous-traitance de formation professionnelle**
- ▶ **Demande d'Eméritat**
- ▶ **Motion sur le projet de décret du statut d'enseignant chercheur**

Le quorum étant atteint la séance débute à 8H40. Madame la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

▶ **Approbation des comptes rendus des conseils des 9 et 23 octobre 2008**

Votes à l'unanimité

▶ **Examen du budget 2009**

Mme la Présidente propose d'examiner ce budget à partir d'une présentation synthétique. Le budget initial 2009 présente des recettes en légère augmentation. Il a été construit sur une hypothèse de prudence quant aux moyens alloués par l'Etat.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à un peu plus de 32 millions d'euros dont 93 % de recettes de fonctionnement puisque les recettes d'investissement sont gérées en ressources affectées.

En matière de dépenses, 62 % concernent le fonctionnement. Il est à noter que la construction d'un bâtiment ENSIAME explique l'augmentation des dépenses d'investissement.

Le budget consolidé (intégration de la masse salariale Etat) s'élève à 85 millions d'euros : c'est une somme importante qui est injectée dans l'activité économique locale.

L'évolution des dépenses est relativement stable au cours de ces 3 dernières années.

Mme la Présidente présente ensuite la répartition par chapitre. Elle signale que le poste principal reste les « charges de personnel » et précise que 87 postes gagés sont financés sur les ressources propres de l'Établissement, ce qui représente une somme de 1 600 000 €.

La dotation des amortissements augmente de 1 %, ce qui témoigne du dynamisme de l'établissement.

Les subventions d'exploitation (Etat et collectivités locales) représentent un peu plus de 19 millions € et les prestations de services plus de 4 millions €.

Au chapitre des recettes, on ne retrouve pas la totalité des recettes « recherche » car elles sont traitées en recettes affectées. Il est fait remarquer par M. Millot que le montant « doctorat » ne représente ici que la dotation Etat au titre de l'école doctorale alors que dans la réalité les doctorants sont accueillis dans les laboratoires : la part « salaire – bourse » des doctorants représente 5 millions d'euros sans compter toute la partie fonctionnement.

Mme la Présidente présente ensuite les budgets par composantes et par services.

En guise de conclusion, elle souligne que ce budget 2009 ne connaît pas d'augmentation forte, et les objectifs sont de maîtriser les dépenses de personnel tout en maintenant une capacité d'investissement.

Question de M. Fontaine : le projet campus a-t-il un impact sur le budget 2009 ?

Réponse de Mme la Présidente : les financements de ce projet ne sont pas compris dans le budget présenté aujourd'hui.

Elle précise que pour le projet campus, l'Etat s'engagerait sur un montant de 20 millions d'euros et que les négociations sont en cours avec les collectivités territoriales et des partenaires privés.

Le montage financier doit être remonté au ministère par le recteur, pour un examen le 19 décembre 2008. L'UVHC n'a donc pas la maîtrise des fonds qui vont lui arriver et le projet repose également sur la construction d'un partenariat public - privé.

Elle rappelle que l'objectif du projet est de développer l'innovation et la recherche sur le territoire pour les 10 ans à venir avec un budget de plus de 46 millions d'euros.

Question de M. Garnier : Quelle est l'articulation entre ce projet de budget et les documents reçus récemment sur l'allocation des moyens 2009 ?

Réponse de Mme la Présidente : en effet, une nouvelle méthode d'allocation des moyens sera mise en place.

Les crédits 2009 qui seront alloués s'élèveront à plus de 16 millions d'euros mais le budget 2009 de l'établissement a été construit avec les moyens 2008, c'est-à-dire un peu plus de 15 millions d'euros. Cette différence n'a pas été intégrée au budget initial.

La dotation Etat se décomposera ainsi :

- Enseignement / recherche
- Plan licence
- Compensation établissement sous doté
- Excédent initialisation
- Compensation emplois

Question de M. Garnier : quelles sont les conséquences d'un refus de vote ?

Réponse de M. l'Agent Comptable : si le budget n'est pas voté, un budget provisoire est mis en place, à hauteur de 80 % du budget de l'année dernière, et si en mars il n'y a toujours pas eu de vote, c'est le recteur qui arrêtera le budget.

Le Budget 2009 est soumis au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Campagne FSDIE**

M. Sénéchal présente les 20 projets en lice.

Le montant total sollicité est de 26 248 € et le montant proposé par la commission FSDIE pour les subventions est de 11 700 €.

Le CEVU a émis une remarque concernant 2 projets au vu de la non prise en compte du critère de « transversalité ». Néanmoins, il y aura une réflexion à mener sur les critères d'attribution car les fonds FSDIE ne sont pas tous utilisés.

Remarque de M. Gorisse : le projet 13 concerne la rénovation du bar de l'association ISIV ce lieu de vie servant également de point de rencontres avec des intervenants professionnels.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Subvention aux associations**

Mme Decneut présente aux conseillers les subventions aux associations étudiantes de l'Université pour un montant de 13 200 € (unités budgétaires de la FDEG, de l'IAE, de l'ENSIAME et du SUAPS), puis les subventions de l'IUT pour un montant de 11 850 €.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Admissions en non valeur**

M. l'Agent Comptable présente les créances irrécouvrables de la Bibliothèque pour un montant de 87,74 €. Cette admission en non valeur est une procédure comptable qui évite d'engager des poursuites réglementaires plus coûteuses que la créance.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Tarif caution badge salles informatiques de l'ISTV**

M. Ourak prend la parole et explique aux conseillers qu'une caution de 15 € est demandée aux étudiants de l'ISTV pour disposer d'un badge d'accès en salle informatique. Afin de respecter le règlement budgétaire, le montant devra être débité puis reversé en fin d'année.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Calendrier de fermeture et calendrier pédagogique**

Le calendrier de fermeture et le calendrier pédagogique sont présentés aux conseillers.

M. Sénéchal ajoute que dans le calendrier pédagogique, un projet de « semaines de certification » est à l'étude.

Il rappelle également la difficulté à appliquer ce type de calendrier mais qu'il est nécessaire, notamment pour la réorientation.

Mme la Présidente ajoute que le LMD impose une semestrialisation mais avec des particularités dans chaque composante. Aujourd'hui, toutes les formations débutent en septembre mais il y a peut être une réflexion à mener quant à l'avancement de la date d'ouverture de l'établissement en août.

Question de M. Rutkowski : pour éviter toute confusion, peut-on changer l'intitulé « lundi de pentecôte » car cette journée est fériée. Il préconise de l'appeler « journée de solidarité envers les personnes âgées »
Cette proposition est accordée.

Remarque de Mme Sforzin : la semestrialisation en France n'est pas exactement la même que dans d'autres pays européens ce qui pose problème pour l'accueil d'étudiants étrangers. Une légère modulation du calendrier est-elle possible ?

Réponse de M. Sénéchal : il faudrait se détacher des contraintes du calendrier scolaire pour une harmonisation européenne.

Les modalités d'application et les marges de modulation sont reconduites.

M. Ourak propose de faire une réunion de bilan pour identifier les freins et les améliorations à apporter. Mme la Présidente approuve.

M. Sénéchal précise qu'une enquête a déjà été menée dans le cadre d'un projet d'université d'automne et a montré que compte tenu des contraintes, il n'y avait pas de meilleur compromis que celui des marges de modulation.

Il est proposé aux conseillers de faire un vote global.

Vote : adoption à l'unanimité

► Convention pour le remboursement de loyer d'avances par l'UVHC pour les jeunes chercheurs étrangers n'ayant pas de garant

M. Millot présente ce projet de convention type, relative à la problématique du logement des jeunes chercheurs étrangers projet qui reste une solution de dépannage.

En effet, le CROUS demande une caution et un garant pour ses logements et bien souvent c'est le directeur de thèse qui joue le rôle de garant.

Il est donc proposé de créer une convention type afin que l'UVHC verse le loyer et se fasse rembourser par l'étudiant. Cela concerne un faible nombre de doctorants ou de post doctorants étrangers.

Mme la Présidente souhaite qu'un état soit établi régulièrement afin de déceler d'éventuels problèmes.

Remarque de M. l'Agent Comptable : la solution la plus simple aurait été que l'UVHC se porte garant mais cela est impossible sur le plan réglementaire.

Sur le plan juridique, c'est l'établissement qui sera responsable en cas de problème, le jeune chercheur devra donc être assuré. S'il reste un dommage, il y aura une refacturation au jeune chercheur.

Proposition de M Fontaine : le CIL pourrait peut-être intervenir car ces jeunes chercheurs ont le statut de salarié.

Réponse de Mme la Présidente : c'est une piste intéressante à étudier.

Remarque de M. Sénéchal: ce problème touche également les étudiants de licence et de master.

Mme la Présidente ajoute que d'autres problèmes existent notamment pour les étudiants qui partent en stage, le sujet est sensible et un suivi régulier doit donc être mené.

Vote : adoption à l'unanimité

► Convention de sous-traitance de formation professionnelle avec le GRETA de Fourmies

Cette convention, portée par le CEPPEPES, concerne la mise en oeuvre du DAEU dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. Le partenariat avec le GRETA de Fourmies existe depuis plusieurs années mais une évolution des modalités de financement nécessite la mise en place d'une convention avec les partenaires.

Le GRETA réalise, pour le compte de l'université, l'action de formation et un coordonnateur pédagogique est désigné par l'UVHC.

Vote : adoption à l'unanimité

► Demande d'Eméritat

M Bricout soumet aux conseillers, sur proposition du conseil scientifique restreint, une prolongation de professeur émérite à Mme Ecaterina Leynen (littérature comparée). Cette dernière souhaite en effet pouvoir siéger dans des jurys de thèses et mentionner le nom de l'université dans ses publications.

Cela n'engendre aucun engagement financier pour l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

Points divers

Mme la Présidente informe les conseillers que le directeur de l'IUT lui a fait part de ses inquiétudes concernant sa dotation financière pour l'année 2009. Le conseil de l'IUT a pris position le 5 décembre dernier et revendique un certain nombre de choses.

Les conseillers ont reçu une copie du courrier adressé à la Présidente et aux membres du Conseil d'Administration en date du 8 décembre dernier.

Mme la Présidente propose aux conseillers de leur rappeler le principe des dotations IUT et Université.

Jusqu'en 2008, il y avait 2 dotations : une à l'IUT et une autre à l'UVHC. Cette dernière concernait toutes les autres composantes. Les dotations étaient calculées selon le modèle San Remo. L'IUT contribuait à hauteur de 450 000 € au fonctionnement des services communs et des services généraux.

La contribution aux frais généraux était d'abord prélevée et la répartition était ensuite faite pour les composantes hors IUT sur le reste disponible.

L'IUT n'était pas pénalisé par rapport aux autres composantes.

En effet, l'IUT prélevait 21 % de sa dotation pour financer les services généraux alors que les autres composantes subissaient un prélèvement à la source à hauteur de 55 %.

Elle ajoute que les dépenses exécutées (les fluides notamment) ont augmenté d'année en année alors que la participation forfaitaire de l'IUT n'a pas évolué dans les mêmes proportions.

Mme la Présidente signale que le budget 2009 a été présenté avec la même contribution pour l'IUT. Elle précise qu'elle est en attente d'un projet de contrat d'objectifs et de moyens pour l'année 2009 de la part de l'IUT ; demande des directeurs d'IUT.

Remarque de M. Bonduelle : l'IUT n'est pas la composante la plus mal lotie.

Mme la Présidente ajoute qu'elle comprend le mouvement national mais qu'au niveau de l'établissement, l'ensemble des acteurs a toujours essayé de travailler de concert.

Enfin, elle donne aux conseillers les informations dont elle dispose et qui concernent la nouvelle méthode d'attribution des dotations 2009.

Les crédits seront répartis sur la base des moyens issus du budget et de l'Etat et non plus en référence à une dotation théorique. La dotation de l'établissement sera donc calculée en proportion de son activité et de sa performance.

Pour l'année 2009, il y aura maintien de la dotation mais le montant sera en réalité la résultante de la dotation 2008 et d'un excédent d'initialisation.

Il n'est donc pas possible de fonctionner, avec le modèle San Remo pour l'IUT, et avec un modèle différent pour les autres composantes.

Pour 2009, une augmentation de budget équivalent à 4,2 % se dessine.

Mme la Présidente précise que la subvention pour la création du bureau d'aide à l'insertion professionnelle est un projet spécifique qui n'est pas inclus dans la dotation globale.

Enfin, elle informe les conseillers que 6 emplois seront supprimés dont 3 pour toutes les universités et 3 au titre d' « université surdotée ».

Aujourd'hui, on ne peut pas faire de simulation car l'établissement n'a pas une connaissance précise des modalités de calcul.

Les effectifs de l'UVHC ont explosé dans les années 90 et l'Etat a donné une contribution financière pour recruter des contractuels. Ces collègues ont ensuite été titularisés sur des emplois gagés. Aujourd'hui, l'établissement prend en charge ce coût alors que ce sont des emplois Etat.

L'UVHC est donc pénalisée doublement, la Présidente va adresser un courrier à la DGES.

Les universités pluridisciplinaires sont les plus touchées et elles ont une position commune.

Question de M. Rutkowski : a-t-on des précisions concernant la suppression des 6 postes ?

Réponse de Mme la Présidente : elle n'a pas encore d'information mais cela concernera vraisemblablement des départs à la retraite non renouvelés.

M. Garnier propose une motion concernant le projet de décret du statut d'enseignant – chercheur.

Une assemblée générale intersyndicale a été organisée le 28 novembre dernier. L'ensemble de la communauté « enseignant chercheur » et « enseignant » était invitée à s'exprimer.

La motion est une demande d'abandon du décret pour un travail en profondeur.

La proposition de motion est distribuée aux conseillers.

M. Millot comprend ces inquiétudes comme la disparition des évaluations nationales et la neutralité des primes d'encadrement doctoral mais il est en désaccord avec certains termes employés dans le texte de la motion, notamment, « l'enseignement n'est pas une punition et la recherche n'est pas une récompense... ».

M. Markiewicz précise que tant que la communauté mettra en opposition l'enseignement et la recherche cela ne fonctionnera pas. Il n'y a pas de compétition.

Mme la Présidente ajoute que la modulation sera définie par le conseil d'administration et donc ce dernier pourra décider en fonction de la situation de l'enseignant.

M. Ourak souligne l'importance de la reconnaissance de tout le travail des enseignants.

M. Garnier précise que le sentiment collectif est que la carrière d'un enseignant chercheur ne se jouera plus qu'au niveau local et sans retour en arrière possible.

Mme Sforzin souscrit à ce que dit M. Garnier et ajoute que ce projet de décret recrée une distinction entre l'enseignant et le chercheur.

Proposition : la motion est soumise au vote avec 3 modifications :

2^e paragraphe, 2^e ligne : suppression de « et des personnels techniques et administratifs ».

4^e paragraphe, 2^e ligne : suppression de « BU » dans la parenthèse.

4^e paragraphe, 23^e ligne : remplacement de « notre établissement » par « des établissements ».

Le texte modifié est soumis au vote

Non : 5

Oui : 10

Abstention : 6

Questions diverses

La date des Imprévus 2009 est fixée au 9 avril.

Mme la Présidente demande aux directeurs de composantes une participation active des étudiants et des personnels.

Questions de M. Rutkowski

- Suite au plan social du VUC, il propose que pour l'attribution de la subvention 2009, le président de la structure viennoise présente en séance le fonctionnement de l'association et les raisons de ce plan social.

Mme la Présidente y répond favorablement.

- Il souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement de la cellule marché suite au non renouvellement d'un contrat.

Réponse de M. Desprès : cette personne était sur un contrat aidé qui est arrivé à échéance. Le dispositif légal ne permet donc pas de le renouveler.

- Par ailleurs, M. Rutkowski souhaite avoir des précisions sur la création d'une direction maintenance logistique.

M. Bricout prend la parole et explique que pour l'instant il s'agit d'un ajustement qui va dans le sens du rapport d'audit et doit contribuer à une meilleure gestion de proximité.

3 sous directions sont à l'étude :

- la logistique : magasin, imprimerie et entretien (femmes de ménage)

- la gestion du patrimoine

- la maintenance

Le délai de mise en œuvre : janvier 2009

- Enfin, M. Rutkowski demande s'il y aura une prime de Noël pour les contractuels ?

Mme la Présidente lui confirme que oui.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle, M. Fontaine

Collège A

MM. Ali Mehmeti, Markiewicz, Ourak et Millot

Collège B

Mme Sforzin, MM Bellalij, Bonduelle, Garnier, Jenot

Collège BIATOSS

MM Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Gorisse, Lavaure et Verraest

Membres de droit

MM. Desprès et Warret

Membres invités :

Mmes Houssier, Decneut et Truffert

MM. Sénéchal et Bricout

Ont donné pouvoir :

Mme Descargues Grant à M. Ourak

M. Gros à M. Fontaine

M. Pauvros à M. Millot

M. Del Campo à M. Bellalij

M. Licrapi à M. Garnier

M. Dheilily à M. Laurent

Excusés MM. Gros, Bocquet, Coutellier et Prévost

Fait à Valenciennes, le 7 Janvier 2009

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE